



Cp en jours ouvrables et rtt

Par **JeanRobert**, le **16/04/2009** à **11:27**

Bonjour,

1/ Bien qu'ouverte du lundi au vendredi, mon entreprise (convention collective du tourisme) fonctionne avec les jours ouvrables (30 jours / an) pour les CP. A chaque vendredi que l'on pose, ils nous obligent donc à prendre le samedi. Ceci est normal tant que l'on ne dépasse pas 5 vendredi de pris dans l'année, peuvent-ils nous obliger à poser 7 samedi si on pose 7 vendredi ? (l'employé 'perd' alors 2 jours de CP sur l'année).

Vous pouvez me dire 'tant pis, prend un rtt !' mais ..
Deuxième question ..

2/ La nouvelle (bizarrement après le départ de l'entreprise de la seule personne compétente dans ce domaine, hormis le big boss bien sur) 'réglementation interne' sur les rtt qui nous a été imposée est la suivante:

- interdiction de poser un rtt un vendredi
- interdiction de poser un rtt contigus à un jour de CP
- pas plus de 1 jour de RTT si la période précède ou suit un week-end ou jour férié
- pas plus de 2 rtt contigus
- pas plus d'un jour de rtt en mai et en décembre
- pas de rtt après le 10 décembre

... que du bonheur !

En gros, est-ce légal ?

Merci pour vos réponses

Par **JeanRobert**, le **21/04/2009** à **10:01**

personne ?

Par **Visiteur**, le **21/04/2009** à **10:27**

bonjour,

[citation]1/ Bien qu'ouverte du lundi au vendredi, mon entreprise (convention collective du tourisme) fonctionne avec les jours ouvrables (30 jours / an) pour les CP. A chaque vendredi que l'on pose, ils nous obligent donc à prendre le samedi. Ceci est normal tant que l'on ne dépasse pas 5 vendredi de pris dans l'année, peuvent-ils nous obliger à poser 7 samedi si on pose 7 vendredi ? (l'employé 'perd' alors 2 jours de CP sur l'année). [/citation]

en principe oui.. vous avez droit à 30 jours ouvrables (et le samedi fait partie d'un jour ouvrable).

il serait grand temps de faire le ménage dans les congés et de compter en jours ouvrés (cela éviterait beaucoup de problèmes)